

COMMISSION ÉCOLES

Jeudi 23 février 2023



Les différents temps de cette commission écoles

1



Brève analyse de la situation

2



Discussion et orientations à prendre

Un résultat comptable positif depuis 2 ans

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat comptable	- 241 877,32	- 17 490,11	42 523,53	- 1 739,50	- 43 631,04	- 23 000,29	7 083,43	9 269,57

Pense
bête !

Résultat comptable

différence entre la somme des produits réels et la somme des charges réelles

Mais un déficit de fonctionnement négatif conséquent

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déficit de fonctionnement reporté	-75 527,32	- 316 404,64	- 333 894,75	- 291 371,22	-293 101,72	-336 732,76	-359 733,05	-352 649,62

Pense bête !

Déficit de fonctionnement reporté

Écriture comptable qui ne peut en aucun cas être financée par une subvention ou un emprunt. Seuls restent les fonds propres de la collectivité.

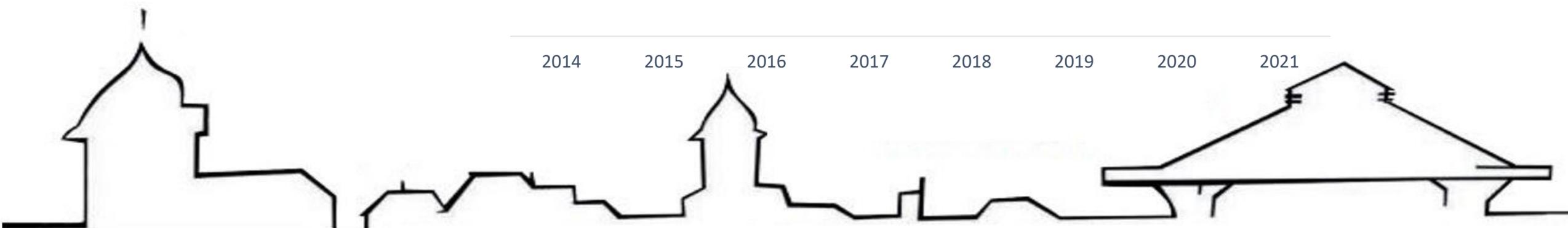
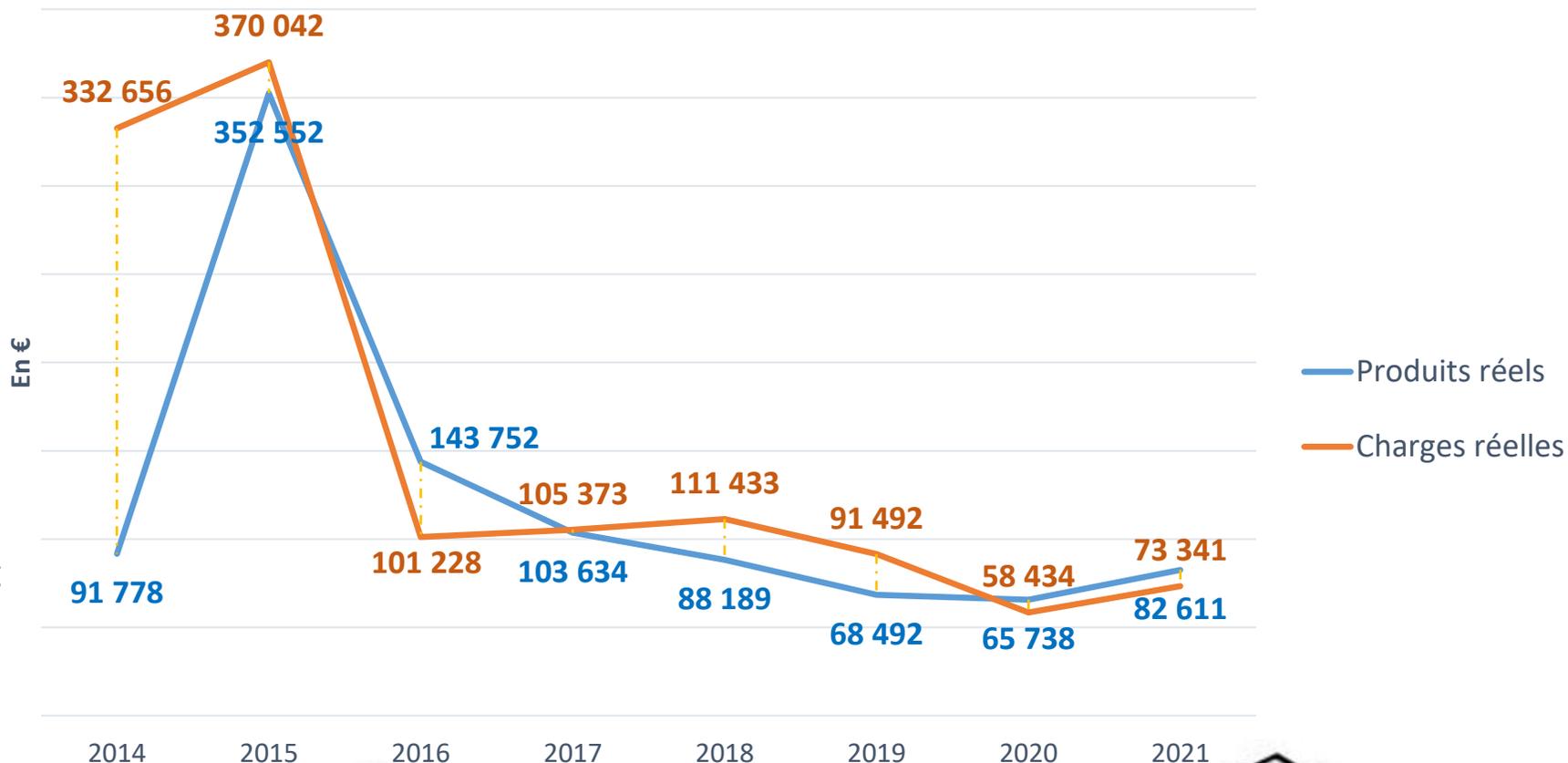
Les raisons de cette situation

2014-2015 :

- Charges de personnel imputées sur le budget annexe (233 000 €).
- Participation de la commune en 2015 de 245 000 € mais pas en 2014

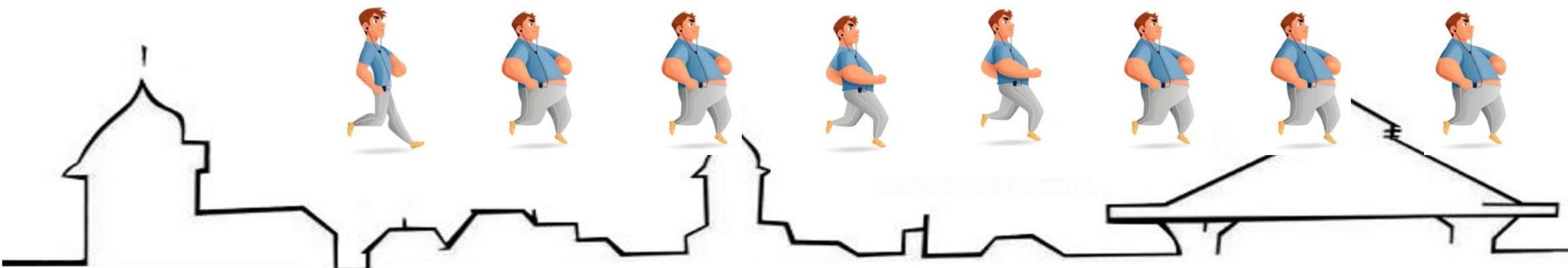
Conséquence :

- 316 404 € de déficit généré en 2014 et reporté année après année (évoluant selon le résultat comptable de l'année)



Les raisons de cette situation

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat comptable	- 241 877,32	- 17 490,11	42 523,53	- 1 739,50	- 43 631,04	- 23 000,29	7 083,43	9 269,57
Déficit de fonctionnement reporté	-75 527,32	- 316 404,64	- 333 894,75	- 291 371,22	-293 101,72	-336 732,76	-359 733,05	-352 649,62



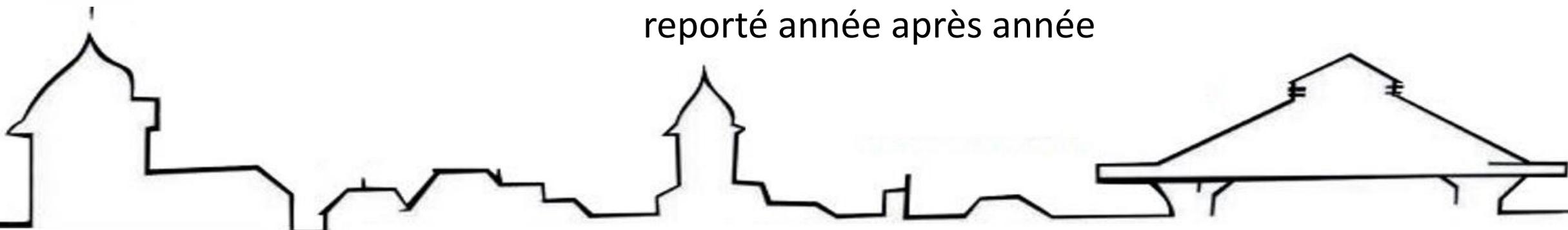
CONSTAT

Le déficit de fonctionnement se justifie par des jeux d'écritures comptables entre le budget annexe et le budget principal

En 2014

Les charges de personnel étaient imputées sur le budget annexe sans associer la dotation communale (DGF) qui permet de couvrir cette dépense

Depuis, le résultat comptable annuel n'a pas permis de diminuer ce déficit reporté année après année

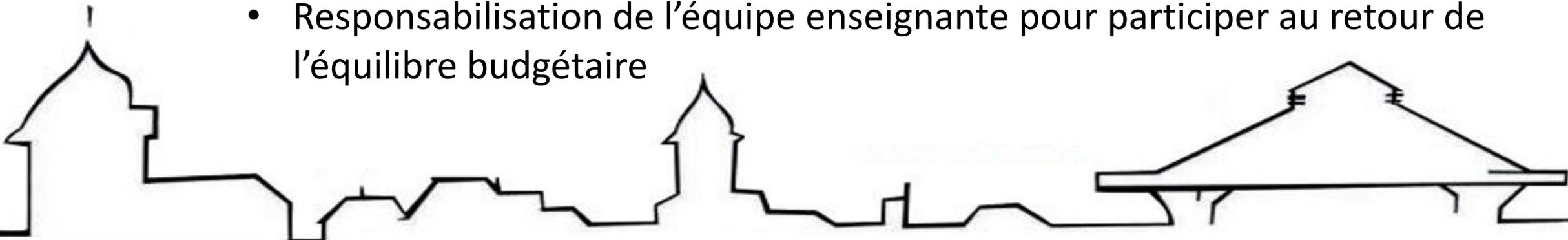


Pour un résultat comptable excédentaire



Diminution des charges de fonctionnement :

- La commune est devenue propriétaire des Algeco : 25 900 € d'économie
- Mise en place d'une procédure de recouvrement plus « offensive » pour la restauration scolaire (en lien avec la DRFIP)
- Responsabilisation des autres communes dont les enfants sont scolarisés à Montréjeau (projet de regroupement pédagogique intercommunal)
- Responsabilisation de l'équipe enseignante pour participer au retour de l'équilibre budgétaire





Pour un déficit de fonctionnement neutre en 2026

Participation communale de 80 000 € par an pour répondre à l'absence de cette participation en 2014

